

lation du Bourbonnais). — Il est donné ensuite lecture de la note suivante :

M. Marcel Vérette, comme don de « Joyeux avènement » et en souvenir de son regretté père, fait remettre pour notre bibliothèque l'un des plus anciens ouvrages classiques que notre vénérable président avait collectionnés. Ce sont deux volumes in-folio de M^oLXII, imprimés à Lyon par Claude Senneton, A la Salamendre (sic) gravure xylographique (je pense) d'un aspect terrible avec ces mots en exergue : durer, mourir et non périr.

Quant à l'ouvrage c'est « l'Histoire du Monde » de C. Pline, second, collationnée, corrigée sur plusieurs vieux exemplaires ». J'interromps le libellé du titre qui se termine par ces mots : « Le tout fait et mis en français par Antoine de Pinet, seigneur de Noroy » avec très longue épître dédicatoire au Roy très chrétien (Charles IX); une autre non moins étendue « Au lecteur débonnaire », accompagnées d'une ode de 88 vers à la louange de du Pinet par un ami qui déguise sa personnalité sous les initiales N. R. T. Les dessins qui ornent les chapitres, les entêtes de lettres sont curieux parfois dans leur naïveté; les mêmes sujets ont été répétés; plusieurs semblent avoir été composés pour l'ornementation de la Bible. L'éditeur Senneton, seigneur de la Reclaye — ne vous déplaise — n'a pas tenu à faire de grands frais. Comme dans le privilège octroyé par le jeune roi Charles IX, il n'est pas question de l'auteur, et seulement de l'imprimeur, je soupçonne qu'il y a là-dessous une question de foi religieuse.

L'excellent commentaire de Littré sur Pline ne dit absolument rien du seigneur de Noroy, ni de sa traduction. Larousse a été plus explicite. Antonin Dupinet né vers 1515 à Besançon ou à Beaume-les-Dames, mort à Paris en

1584, était devenu un protestant ardent. C'était un infatigable travailleur ; en dehors de sa traduction de Pline qui compte plusieurs éditions, il a à son actif grand nombre de livres de sciences, voire même de prosélytisme religieux. On peut citer sa « Taxe de la pénitencerie et chancellerie romaine », devenu plus tard : « Taxe des parties casuelles de la boutique du pape. Le protestantisme français le compte avec honneur comme l'un de ses plus dignes représentants.

Nos sincères remerciements à notre nouveau membre qui a ajouté à ce cadeau le « Manuel d'archéologie grecque de Max Collignon ».

La plus grande partie des communes de notre arrondissement a sa compagnie d'archers ; et ses corporations qui fêtaient le triomphe du bouquet chaque année, nous paraissent encore pleines de vie et d'entrain. Il n'en est plus de même de la Société de l'Arquebuse, fondée avant le xv^e siècle et réglementée par lettres-patentes de François I^{er}, de Henri II, de Henri IV, de Louis XIII (alors à Château-Thierry) et de Louis XV. Les sociétés de tir, dont l'utilité justifie le succès ont remplacé les confréries de l'Arquebuse. Ces confréries ont eu, néanmoins, une histoire qu'il était bon de rappeler, des privilèges souvent excessifs qui amenaient de violentes contestations. Les archers ont toujours eu un rôle modeste ; les arquebusiers qui se recrutaient parmi les notables étaient fiers de leurs droits, de leurs attributs. Les derniers beaux jours de notre compagnie, comme de toutes celles qui existaient dans la province, ont été racontés par M. Rollet, dans la fête des arquebusiers à Châlons, en 1754. La notice que M. Dupont a consacré à l'Arquebuse de Château-Thierry, est une page fort intéressante et très bien traitée de notre